

Parc national de la Réunion

Orientation 11: Faire des Hauts un espace d'excellence pour l'accueil récréatif et touristique

[...]

- **Mesure XI.1- Renforcer et structurer les sites, itinéraires et espaces d'accueil dédiés aux activités de loisirs et développer un réseau de sites secondaires**

L'aire d'adhésion abrite un potentiel encore largement sous-exploité en matière de tourisme et de loisirs. Il convient de structurer et de promouvoir le développement de l'offre touristique de ces territoires, notamment en recherchant la complémentarité avec les Bas. L'accueil du public a vocation à y être développé, comme « base de découverte » vers le coeur de parc. A ce titre, des services de transports innovants (navettes) ou valorisant le patrimoine historique (anciens sites de transport par câble de Hell-Bourg et Grand-Bassin) pourraient y être développées.

Mais l'aire d'adhésion présente aussi un intérêt propre : elle peut être à la fois une zone de tourisme rural et un « poumon vert » offert aux loisirs des résidents et citoyens permettant ainsi de « délester » certains sites du coeur qui atteignent voire dépassent parfois leur capacité d'accueil.

Acteurs opérationnels privilégiés

- État, Région, Département, EPCI
- ONF
- IRT, Offices du Tourisme, fédérations sportives, organisations professionnelles, AD2R, autres associations

Contributions attendues des communes

- Accompagner les initiatives publiques ou privées concourant à organiser et améliorer l'offre en espaces d'accueil pour la pratique des activités de loisirs de pleine nature.
- Contribuer à pérenniser et valoriser le potentiel existant pour le maintien des pratiques de loisirs, les faire progresser en qualité.
- Favoriser le développement et l'amélioration des aires d'accueil existantes : équipements (aires de pique-nique, toilettes, point d'information sur les territoires à découvrir), services (point de départ de navette...), activités appropriées (activités de loisirs, petits circuits de randonnée...).
- Favoriser la création d'aires d'accueil complémentaires (« sites de délestage ») proposant une découverte adaptée aux besoins des visiteurs.

Contributions de l'établissement public du parc national

- Accompagner la recherche et la valorisation de nouveaux potentiels pour permettre un développement durable des pratiques.
- Encourager et accompagner les communes et autres partenaires dans la conception et la mise en oeuvre de leurs projets, veiller à la cohérence des initiatives entre elles et avec la trame thématique et géographique des démarches d'interprétation déclinées localement à travers des projets pilotes.
- Conseiller les partenaires, notamment les municipalités et les privés.

Parc national de la Réunion

[...]

Page 126 de la Charte PNRun

Référence ID de l'article : #2837

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-10 15:39